

# Déclaration d'intention de non-publication. par Alexandre Grothendieck

Je n'ai pas l'intention de publier, ou de republier, aucune œuvre ou texte dont je suis l'auteur, sous quelque forme que ce soit, imprimée ou électronique, que ce soit sous forme intégrale ou par extraits, textes de nature scientifique, personnelle ou autres, ou lettres adressées à quiconque — ainsi que toute traduction de textes dont je suis l'auteur. Toute édition ou diffusion de tels textes qui aurait été faite par le passé sans mon accord, ou qui serait faite à l'avenir et de mon vivant, à l'encontre de ma volonté expresse précisée ici, est illicite à mes yeux. Dans la mesure où j'en aurai connaissance, je demanderai aux responsables de telles éditions — pirates, ou de toute autre publication — abusant sans mon accord des textes de ma main (~~de~~ de l'établissement de quelques lignes chacune), de retirer du commerce ces ouvrages, et aux responsables des bibliothèques en possession de tels ouvrages, de retirer ces ouvrages des dites bibliothèques.

Si mes intentions d'auteur, clairement exprimées et déclarées par cette lettre morte, que la honte de ce mépris retombe sur les responsables des éditions illicites, et <sup>sur</sup> des responsables des bibliothèques concernées, dès lors que les uns ou les autres ont été informés de mes intentions.

Fait à mon domicile le 3 janvier 2010

Alexandre Grothendieck